L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 30 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LES DENTS D'UN TURCO.

RÉCIT FANTASTIQUE.

PAR

PAUL DE MUSSET.

VI.—Suite et Fin.

—Il faut prendre la citadelle par force et non par ruse, dit le plus jeune des deux Kabyles.

—C'est ce que nous avons décidé tout à l'heure. La vieille parente mourra ce soir. Elle aura laissé son héritage à Fatime; on sera obligé de l'aller recueillir à Boghar. Ziad proposera au seigneur-voyageur de venir avec lui; on prendra des chameaux et on engagera l'étranger à emporter tout son bagage. Un soir, sur les bords de l'Oued-Cheliff, Fatime aura l'envie de se promener en bateau. Toi et moi, nous prendrons les rames. Le vieux Ziad restera à terre. Nous ferons chavirer la barque. Fatime nage comme un poisson; son amoureux se noyera, et nous décamperons avec le butin.

—Ce plan, dit le plus jeune, est raisonnable et bien conçu.

—Et vous êtes d'infâmes coquins, ajouta le major.

Les deux Kabyles se levèrent; le plus âgé courut au comptoir pour payer la dépense, et ils s'enfuirent en jetant des regards effarés sur cet homme du nord, à peau blanche et à cheveux blonds, qui comprenait le dialecte berbère.

La sorcière, toujours assise sous la porte de l'hôtel, vit venir à elle un seigneur étranger dont le regard froid et sévère la fit pâlir.

—Vieille intrigante, lui dit Fressermann, reconnais-moi et songe à bien répéter mes paroles. J'ai deviné les odieux complots de Ziad. Le génie qui protégeait Ali-ben-Samen me les a révélés. On voulait m'emmener à Boghar et me faire noyer dans l'Oued-Cheliff. Va donc chez le charmeur, dis-lui que je sais tout, que je n'irai point le dénoncer à la police par égard pour la pauvre Fatime, mais que je l'engage fort à changer de vie, s'il ne veut pas finir aux galères. Quant à toi, qui est trop perverse et trop vieille pour te corriger, suis le chemin qui te mène au pilori, et débarrasse-moi de ta présence.

En ouvrant la porte de sa chambre, Mr Fressermann rencontra ses souliers de peau jaune qui gisaient à terre. Il les poussa du pied avec dégoût et serra dans une malle son costume arabe. Avec la douce image de Fatime, défleurée subitement dans son esprit, l'Orient tout entier perdait ses charmantes couleurs. Le bandeau que l'amour avait posé sur les yeux du major n'était pas assez épais pour l'empêcher de voir que la jeune fille trempait dans le complot, et qu'elle y devait jouer son rôle aussi bien que le père et les deux brigands. Il n'en fallait pas tant pour dégriser un amant dont le cœur hésitait encore; mais toute illusion qui s'envole laisse derrière elle le vide, le découragement et l'ennui. En repassant dans sa mémoire les événements de sa vie depuis sa rupture avec Lydie, Mr Fressermann fut un peu confus de ses résolutions insensées, de ses folles dépenses et de son étrange voyage en Afrique. —Que suis-je donc venu faire ici? se dit-il.

Et il se sentait dans l'état déplorable où tomba le grand chevalier don Quichotte le jour qu'il fut vaincu et que la raison lui revint. Il ouvrit cependant le livre de Lockman, et il y lut cette pensée: "Lorsqu'une femme te dit qu'elle a pleuré, tâche de savoir si elle ne s'est pas frotté les yeux avec de l'ail."

—O Fatime! dit le major en soupirant, si belle, si jeune et si fausse! Adieu la fille aux grands yeux noirs, aux lèvres de satin, adieu les causeries sous le magnolia, les regards tendres, les tasses de bon café, adieu le serpent Habib, adieu le soleil d'Afrique, l'Orient séduisant et le sud trompeur, adieu Alger! je n'ai plus qu'à retourner en Europe.

Cette sage résolution une fois prise, Fressermann retrouva un peu de calme. Le soir, il s'endormit en pensant à son pays natal, et se revit en imagination dans la petite ville de Roth entouré de ses anciens amis. Le lendemain, pendant sa toilette du matin, il lui sembla que ses dents ne brillaient plus de leur éclat ordinaire. Leur émail avait perdu de sa transparence, comme si l'opale devenait de l'ambre et la porcelaine de la faïence.—Voilà qui est singulier, dit-il en se mirant dans une glace. Est-ce que mon dessein de quitter l'Algérie chagrine le turco? Il faut pourtant que mes dents m'accompagnent partout où je vais. Je n'ai pas pris l'engagement de ne jamais revenir en Allemagne. Ali-ben-Samen, si le retour en Europe te contrarie, j'en suis fâché, mais je n'y peux rien. En honnête associé, tu devrais être de moitié dans mes déboires et mon ressentiment. Je me console, tu te consoleras.

Cependant à déjeuner, lorsqu'il mordit sa première bouchée de pain, le major éprouva une légère douleur dans l'alvéole d'une incisive. Il y porta la main et sentit que la dent déchaussée ne tenait à rien. Un simple coup d'ongle la fit sortir de la gencive, qui ne rendit pas même une goutte de sang. A dîner, la seconde incisive tomba dans l'assiette du major, et il faillit avaler une œillère en mangeant du *risotto*. Il n'y avait plus à en douter: les dents du turco étaient déterminées à rester en Afrique, et rien ne pouvait les en empêcher. A tout moment, Fressermann, tirant de sa poche un petit miroir, constatait dans sa bouche un nouveau désastre. Il avait vieilli de dix ans du matin au soir.

—Ah, disait-il à chaque perte, Ali tu es un ingrat, et les sages de l'Orient blâment fort l'ingratitude.

Mais tous les sages du monde ne sauraient vaincre la rancune ou l'entêtement d'un turco. Mr Fressermann, brèchedent et défiguré, accéléra ses préparatifs de départ, espérant du moins emporter en Europe ses quatre dents canines et les molaires à deux racines. Apparemment son intention fut devinée: molaires et canines s'ébranlèrent à la sortie de l'hôtel. Le major les sema une à une en se rendant au port, comme le Petit-Poucet semait des cailloux blancs pour retrouver son chemin. La dix-huitième et dernière des dents implantées par Basilius tomba sur le quai, à l'instant où les passagers du bateau à vapeur touchaient du pied la passerelle, de sorte qu'en arrivant à Marseille Mr. Fressermann n'avait plus dans la bouche que les deux grosses dents du fond, toutes plus ou moins avariées, mais bien allemandes et bien à lui. Le divorce avec le turco Ali-ben-Samen était parachevé.

A l'idée de montrer sa bouche dépouillée d'ornements à ses amis et voisins de la petite ville de Roth, le major comprit que son amour-propre aurait fort à souffrir. Son désir de rentrer chez lui en était un peu refroidi. En lisant le *Sémaphore* dans un café de la Canebière, il y trouva, parmi les annonces payées, l'invitation aux habitants de Marseille par un célèbre dentiste américain de profiter de son court séjour dans cette ville pour faire visiter, examiner, réparer et embellir leurs mâchoires. Le prix des opérations et des pièces ajoutées était énorme, mais le succès assuré, l'excellence des matières, la perfection et le bon fonctionnement des appareils garantis pour dix ans. Fressermann dressa le bilan de ses frais de voyage, et résolut d'y ajouter cette grosse dépense. Il eut le bonheur de rencontrer un dentiste vraiment habile et savant. Les dents malades furent sacrifiées et avantageusement remplacées par un appareil commode, admirablement adapté, d'un usage simple et facile, imitant la nature à s'y tromper, soumis et docile, se prêtant aussi bien à la mastication de toute espèce d'aliments qu'au parler de toutes les langues mortes ou vivantes, orientales ou européennes. En un jour, le major retrouvait sa jeunesse, les ornements de son visage, une mâchoire complaisante, la paix dans son organisme, et le repos de l'esprit. Quand il se revit jeune et beau en se mirant avec des sourires variés, il adressa cette allocution à son image restaurée à neuf:—Wolfgang, tu es un grand fou. Comme Faust, Pierre Schlemihl, Jean Kreisler et Carlo Gozzi, tu t'es livré aux génies invisibles, et l'honnête Basilius a été, sans le vouloir, ton Méphistophélès. La première faute commise, ce fut comme un engrenage. D'écueil en écueil, tu as été poussé jusque sur la terre d'Afrique, où tu allais être assassiné par des sauvages du Djurjura, si la Providence n'eût daigné t'avertir du complot tramé contre toi. Et tout cela pour avoir envié à un pauvre Turco mourant le seul bien que la nature lui eût donné, une mâchoire en bon état. Rentre en toi-même Wolfgang, confesse ton erreur. Après tant de malheurs et de dangers, te voilà [illegible] de départ. Pour une somme qui [illegible] assez grosse, il est vrai, te voilà [illegible] d'un ustensile parfait. C'est [illegible] aurais dû commencer, et puisque les meilleures sottises sont les plus courtes, donne ta malédiction à l'Afrique, et rentre dans le giron de ta mère l'Allemagne.

Afin de toucher le plus tôt possible le sol natal, Mr. Fressermann remonta le cours du Rhône et chemin de fer, entra en Suisse, puis arriva à Munich, et se fit conduire à l'hôtel de l'*Aigle Noir*. Quatre officiers de son régiment fumaient sur un banc devant la porte au moment où il descendit de voiture.—Eh! messieurs, s'écria l'un d'eux, voici notre major Fressermann. Embrassons-nous, cher Wolfgang. On te disait en Orient, chez le sultan de Dahomey, commandant une armée de soldats noirs, et leur enseignant l'art de la guerre. Tu débarques ici bien à propos. Nous allons dîner dans une heure, et l'on doit nous servir un festin splendide. Nous fêterons à la fois ton retour et la nomination du capitaine Higmann au grade de chef de bataillon. Tu nous raconteras tes aventures; nous savons qu'elles sont merveilleuses.

Après bien des embrassades et des félicitations, le dîner fut servi, et Fressermann put contempler avec attendrissement les chefs-d'œuvre de la cuisine allemande, dont il s'était follement privé pendant si longtemps. Il mangea tout, revint plusieurs fois à chaque plat, et de préférence aux ragoûts nationaux. Il va sans dire qu'on but outre mesure des vins du Rhin, de France et de Hongrie. Vers minuit, on mangeait et buvait encore.—Mes amis, dit le major complètement ivre, je bois à l'auteur du menu de ce dîner. Le choix des mets en est admirable; mais il y manque un seul plat dont l'absence m'a chagriné. A l'apparition de la choucroute, mon cœur s'est ému, et vous savez si je lui ai fait honneur. Cependant je n'ai pas vu de *pfannkuchen*. Mon estomac la regrette, il la demande, mes dents sont impatientes; elles n'ont pas encore mastiqué de *pfannkuchen*.

Les convives représentèrent que ce mets, très respectable et très allemand, étant composé de farine, d'œufs et de lait, serait d'une digestion difficile, arrivant à la fin d'un repas copieux. Fressermann, par bravade autant que par patriotisme, fit la gageure de manger une *pfannkuchen* de six œufs pour son dessert. Les paris s'ouvrirent, et les enjeux s'élevèrent à douze bouteilles de vin de Champagne. Le plat fut commandé, servi et avalé prestement, à la grande joie de toute la tablée. Fressermann but ensuite sa part du vin de Champagne, et se retira dans sa chambre victorieux et satisfait, mais fort rouge, les yeux hors la tête, balbutiant et battant les murailles.

Une heure avant le lever du soleil on entendit dans l'hôtel un coup de sonnette. Le garçon de service pour la nuit dormait profondément. Il ouvrit un œil, écouta un moment et se rendormit, croyant s'être trompé. A dix heures du matin, les quatre officiers, réunis dans la salle à manger, s'étonnèrent de ne point voir le major. Ils commencèrent par rire de son absence, qu'ils attribuaient à la digestion laborieuse de la *pfannkuchen*; puis ils détachèrent l'un d'eux pour aller frapper à la porte de leur ami. On ne répondit pas. Le plus profond silence régnait à l'intérieur. L'alarme se répandit dans l'hôtel. Un serrurier appelé à la hâte crocheta la serrure. Par égard pour le lecteur, nous ne dirons pas en quel état on trouva la chambre du major; mais le spectacle qu'elle offrait est fort connu en France. Bien des gens ont eu l'occasion d'en contempler le pareil dans plusieurs maisons de Versailles et dans quelques châteaux de Touraine et de Champagne pendant la guerre de 1870.

Mr Fressermann, en chemise, était couché par terre, sur le dos, les bras en croix. Evidemment il avait tenté de sortir au milieu de la nuit pour demander du secours; ses forces l'avaient trahi, et il était tombé sans pouvoir gagner la porte. En le remettant sur son lit ses amis s'aperçurent qu'il respirait encore. Ses paupières s'ouvrirent à demi, ses lèvres remuèrent, des paroles incohérentes sortirent de sa bouche. C'était le délire de l'agonie.—Non, non, dit-il, misérable turco, je n'ai rien de commun avec toi. Non, belle Lydie, je ne suis pas un Othello, un sauvage enfant de l'Afrique. Non, pauvre Fatime, tu ne peux pas être ma femme, et tu ne m'entraîneras pas sur les rives de l'Oued-Cheliff. Non, mes amis, je ne suis pas un Arabe.

Et comme s'il eût voulu appliquer à sa situation un vers fameux du poète Térence, il ajouta: Germain je suis, et rien de germain ne m'est étranger.

Ce fut son dernier mot. Quand le médecin arriva, Fressermann était mort.

PAUL DE MUSSET.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur des enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs—2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon* (Doubs);

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.

Prix $1 aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—6m Au No 25 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Depar. les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
T. Y. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
15sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine E. Quatrevaux, H. Molaison et S. Derbès commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 23 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine,
A. Maynier commis,

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 45 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
8 sout—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
28juil—8m No 30 de la rue du Canal

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYTOR,
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusié, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin.
P. Charlet et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine
Clairbne DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE,
30sept—1m. rue Conti, No 30.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Capitaine J. A. Ruiz; commis G. F. Bartley et S. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 29 rue Conti.
8mai—

Pour la côte au-dessous de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère de la Grande Prairie deux fois par semaine.
Le bateau à vapeur FAVORITE,
Capitaine C. B. FAGOT.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.
29 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
8mai—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.
FRANCE, Trudelle, samedi, 30 octobre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec engagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.
28av—12m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 26 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 3 oct. à 8h. A. M.
Passage......$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à,
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA......Capt S. F. Philips

Le steamer
CITY OF HAVANA,
Commandant S. F. Phillips,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz......$60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
23 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.....1400 tonneaux
C. W. LORD, do. L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, SAMEDI le 2 octobre, à 8 heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie..........50
Billet donné à New-York pour toute le voyage..50

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
1 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No 183 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes......$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation......550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques......35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés......96,731 96
Dû par d'autres banques nationales......23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat......159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations......139,716 10
Dépenses courantes et taxes payées......33,563 69
Primes payées......55,600 00
Echanges pour le Clearing-House......$121,818 22
Billets d'autres banques nationales......36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)......2,875 79
Espèces......77,379 17
Billets Legal Tender......466,823 00 — $705,696
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)......25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)......4,000 00
Total......$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé......$850,000 00
Surplus......88,590 84
Autres profits non-partagés......87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés......500,000 00
Dividendes non payés......6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques......$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts......7,000 00
Chèques certifiés......12,650 56
Chèques du caissier, non-payés......100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales......79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat......91,486 55
Total......$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE,}
Paroisse d'Orléans.}

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.
16juil—1t

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On re oit le rêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7 ½	..	8 ½	..
9	..	10	..
10 ½	..	11 ½	..
Midi	..	1 ½	P. M.
2	P. M.	2 ½	..
3	..	3 ½	..
4	..	4 ½	..
5	..	5 ½	..
6	..	6 ½	..
7	..	7 ½	..

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after
May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3.15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:20 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, (excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue du Calliope.)
A partir du 20 septembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express....	7:50 A. M.	Express....	9:20 P. M.
Malle....	5:50 P. M.	Malle....	11:20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express....	7:50 A. M.	Express....	9:20 P. M.
Mail....	5:50 P. M.	Mail....	11:20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. 14 jv 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, estretiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste. Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt à partir de 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 18 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies......$52,641
Primes de rivières......1,118 5
Total des primes......$53,815 15
En moins—primes non expédiées......35,876 79
Montant net des primes......$17,938 39

A déduire:
Pertes par les incendies—payées......$226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts......12,164 98 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées......$5,546 69

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450......$151,222 60
Propriétés foncières appartenant à la compagnie......17,500 00
Prêt garanti par des actions......1,009 00
Actions appartenant à la compagnie......27,550 00
Bons des Etats-Unis......8,000 00
Effets à recevoir......8,226 85
d absetos surdem, d orta nt [illegible] 8 pour cent d'intérêt......19,250 0
Intérêt......10,443 44
Primes en voie de recouvrement......27,430 56
Effets à recevoir pour primes......300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier......12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence......3,043 75
Capital souscrit, en voie de règlement......59,451 50
$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 3-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action......$313,759
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées......17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé......17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées......5,546 69
Salaires non payés......769 11
$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance
ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès......$54,286
Montant reçu, intérêt et dividendes......2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes......31,120 63
$87,554 84

Montant payé sur 26 décès......$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires......10,679 25 — $56,129 25
$31,425 00

PASSIF.

Polices sec "A"......$5,802 35
Polices sec "B"......2,276 17 — $10,978 5

ACTIF.

En caisse......$2,255 56
Décès payés "non réclamé"......4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton......7,540 00
Chemin de fer Canal et Claiborne......5,215 25
Banque d'Amérique......4,210 50
Banque Nationale Mutuelle......5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement......8,806 00
Meubles de Bureau......1,486 66
Effets et recevoir......1,85 [illegible]
$41,... [illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie......$485,120 68
Sur risques de mer......88,982 65
Sur risques de rivières......94,394 — $668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874......166,601 53
Primes remboursées......33,222 73 — 199,824 26
$468,672 65
Plus intérêts......35,365 14
$504,038 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances......$45,103 96
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer......57,432 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur......51,427 45 — 270
Dépenses générales......55,250
Taxes......19,430
Commissions......35,550
Réfraction (rebate)......51,494 20 — 476,835 08
Bénéfice net......$27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse......$65,050 89
Primes en voie de recouvrement......92,133 77
Garanties et billets hypothécaires......211,359 54
Effets à recevoir pour primes......12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds......129,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions......74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission......9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances......7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp......76,632 77
Autres propriétés foncières......70,532 54
Succursale, troisième district, prime en recouvrement......1,875 70
Compte suspendu......2,070 18
758,560 68

PASSIF.

Capital......$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874......166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés......6,737 15
Réclamations contre la compagnie......4,293 73 — $677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation......$80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
CO[MP]AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu......$114,052 23
Sur risques de mer......59,391 20
Sur risques de rivières......29,566 93
Total des primes......$203,000 56
Moins primes rendues......3,154 77
Primes acquises......$199,845 79
Déduit—Pertes par le feu......$45,106 69
Pertes sur mer......42,116 73
Pertes sur rivières......15,476 58
$102,699 97
Réassurances......21,918 79
Réfactions (rebate)......9,583 07
Taxes......7,450 23
Loyer......2,750 00
Dépenses, et profits et pertes......30,618 18
$175,034
Réservé pour primes non-terminées......$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes......
Comptant......6,436 0
Comptes en voie de collection......18,890 3
Billets recevables......
Prêts sur garanties......60,050 00
Prêts sur hypothèques......41,846 30
Stocks et Bons......5,870 50
Installations de bureaux et meubles......2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc......5,125 41
$296,517
Moins intérêts non payés et dividendes......2,196
$294,320 00

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,}
Ville de la Nouvelle-Orléans.}

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancas
A. Tertrou, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Kuff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Congar, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau.
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders'
INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie......$129,031 45
Primes de mer......24,210 02
Primes de rivières......5,567 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872......42,000 00
Total......$201,200 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année......50,135 43
$151,063 68

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie......$64,617 20
Sur les risques de mer......17,595 31
Sur les risques de rivières......18,321 71 — 100,544 22
$110,329 41
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent......$6,562
Réassurances......18,638 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt......2,446 30
Réservé pour pertes non réglées......20,000 00 — 48,641 84
Bénéfice net......$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse......$50,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis......204,047 36
Primes en voie de recouvrement......481 9
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc......3,355 43
Propriété foncière......4,557 53
Billets d'actions (stock notes)......262,226 50
$532,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,}
Ville de la Nlle-Orléans.}

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Alken, J. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill
I. Bloom, Jas. S. Lamphier,
Sam. Boyd, Robert I. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Place de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. [illegible] Les ordres qu'on y déposera seront exécutés [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE......$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt......$334,276
Pertes, dépenses, taxes......$185,888 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent......69,626 54 — 255,515 30
Bénéfice net......$78,661 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir......$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement......129,775 71
$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet [des] polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. G. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie......$90,284 55
Primes sur les rivières......18,066 58
Primes maritimes......9,042 82
117,492 95
Moins, primes remboursées......7,425 00
$110,067 73

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie......$22,189 66
Pertes sur les rivières......15,422 12
Pertes sur mer......516 17
$38,127 94
Réassurances......4,589 81
Loyer......2,500 00
Taxes......3,356 85
Réfaction (rebate)......10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt......6,487 30
Réservé pour risques non terminés......27,171 00 — 93,804 85
16,262 88

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement......5,789 67
Prêts garantis par hypothèque......31,006 13
Effets à recevoir pour primes......12,480 96
Actions, bons et autres obligations......142,556 52
Propriété foncière......4,447 24
Primes en voie de recouvrement......15,100 69
En caisse......17,062 54
$241,434 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu......$60,583 00
Mer......13,839 20
Rivières......59,181 32—$133,604 13
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875......15,745 00
149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875......17,200 00
Montant net des primes......[illegible]
Perte par le feu......$9,619 84
Pertes sur les rivières......23,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate)......25,334 23
Réassurances......8,399 06
Primes remboursées......1,325 10
Taxes......14,211 50
Casuel......3,170 42
Loyers......6,583 38
Dépenses......15,408 48
$117,396 83
Moins Intérêts profits et pertes......20,192 18 — $97,76[illegible]
Bénéfice net......$34,[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir......$226,964 42
Mobilier......4,933 92
Actions du Harbor boat......850 00
Bons de la Ville......1,320 00
Actions de la banque de l'Etat......5,800 00
Comptes pour recouvrements net......14,673 51
En caisse......95,100 00
$347,412 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,}
Ville de la Nouvelle-Orléans.}

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance
TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues......$187,125 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées......$54,847 66
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc......[illegible]
[illegible]
Total de l'Actif......$[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg,
[illegible], E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nastle,
J. N. Schwars, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwars, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissembach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wildermann

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton, Alph. Wals, E. Larue
A. Jas, V. Nippert, J. Lelay
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard
F. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Lebiond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT,
Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1875.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104......rue du Canal......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues durant l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:
Sur risques de feu......$569,621
Sur risques de mer......52,556 10
Sur risques de rivières......55,982 06
Total des primes......$678,160 23
En moins, primes non expirées......121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875......$556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie......$257,344 41
Sur risques de mer......47,782 44
Sur risques de rivières......22,346 65
$327,476 90
Taxes......35,609 36
Réassurances et primes remboursées......25,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt......64,930 07
$454,280 67
Profit......$102,411 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières......$232,814 42
Bons de la ville......218,110 50
Actions de banques, chemin de fer et autres......73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages......327,279
Effets à recevoir......88,917
Primes en voie de recouvrement......94,404
Bons de l'Etat......660
Actions d'assurance......19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp......10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association......2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall......5000 00
En caisse......108,587 29
$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,}
Paroisse d'Orléans,}
Ville de la Nouvelle-Orléans.}

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie......$201,208 60
Primes de mer......42,344 85
Primes des rivières......112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées......278,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie......$93,347 66
Sur risques de mer......15,447 32
Sur risques de rivières......55,553 91—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c......73,705 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital......$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir......$42,474 01
Prêts sur bons et hypothèque......56,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande......157,439 58
Argent en banque......63,099 96—220,539 54
Propriétés foncières......118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres......153,561 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c......27,814 11
Total de l'actif......$610,801 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant mo', ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui avaient dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke.
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
George Martin, Joseph Stone,
Andrew Stewart, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7[5]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes......$642,221
Tiré au delà des dépôts......
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation......$56,000
Autres actions, bons et hypothèques......17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve......23,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat......2,819
Local de la banque......7,303
Autres Propriétés foncières......2,731
Mobiliers et installations......15,062
Dépenses Courantes......4,972
Taxes payées......4,744
Primes......73,414
Echanges pour le Clearing House......67,978
Billets d'autres Banques Nationales......11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels......1,673 93
Espèces......15,196 77
Billets Legal Tender......254,000 00
$1,604,732 15

PASSIF.

Capital payé......$500,000 0
Surplus......11,253
Escompte......2,656
Change......[illegible]
Intérêt......1,817 07
Circulation Nationale non rachetée......419,800 00
Dividendes non-payés......733 2
Dépôts Individuels......537,918
Chèques Certifiés......7,515 F
Dû à des Banques Nationales......1,863
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat......973
$1,604,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE,}
Paroisse d'Orléans.}

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact—
F. POURSINE,
R. S. KERP,
A. WI[illegible]

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes......$783,975 67
Tiré en sus......4,342 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation......300,000
Bons des Etats-Unis en caisse......300,000 00
Autres actions et Bons......23,095 58
Dû par des agents de réserve et de rachat......90,627
Dû par d'autres banques nationales......7,146 8
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat......1,351
Propriété foncière, mobilier et installations......5,900 57
Dépenses courantes et taxes payées......11,142 2
Primes payées......40,000 0
Echanges pour le Clearing-House......104,318 88
Billets d'autres banques nationales......3,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)......641 6
Espèces......27,673
Billets Legal Tender......210,110
Total......$1,891,460

PASSIF:

Capital payé......$300,000
Surplus......27,800
Autres profits non partagés......37,088
Billets de banques non rachetés......269,995
Dividendes non payés......340 0
Dépôts individuels......$868,391 79
Certificats de dépôts, payables sur demande......500 00
Chèques certifiés......11,913
Chèques de caissiers non payés......24,387 — 1,226,163 2
Dû à d'autres banques nationales......12,235
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat......8,889 25
Total......$1,891,460 94

ETAT DE LA LOUISIANE,}
Paroisse d'Orléans.}

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le tableau susdit bien exact.

HERM. ROEHL, Caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 6 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
E. GOGREVE

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872......$183,0[illegible]
Primes sur les Risques de feu......$120,498 15
Primes sur les Risques de rivières......32,311 46
Primes sur les Risques de mer......33,721 19
Moins les primes rendues......3,727 66
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873......30,687 08—34,414
Primes nette pour l'année 1873......$143,609 14
Déficit pour l'année 1873......23,244 82
$166,854 96

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu......$80,957
Sur les Risques des rivières......10,799
Sur les Risques de mer......35,775 43
[illegible] 7,461 54
Réassurances......
Taxes......
Réfaction au lieu de scrip......15,964 81
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer......26,797 88
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés......4,209
$54,965 28
Moins escompte et intérêts......25,612 42—29,373
$156,864
Pertes non réglées......10,00
$166,85[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse......$29,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages......
Effets à recevoir sur Primes......$82,573 36
Effets à recevoir en voie de recouvrement......21,065 21
Propriété foncière......50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans......298,546 00
Actions de Banques......44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock......4,000 00
Actions du Harbor Protection Company......305 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés......3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association......3,00
Actions de Compagnie d'assurance......3,36
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association......3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions......255,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Primes sur les risques de feu......$429,505 17
Primes sur les risques de mer......60,332 12
Primes sur les risques de rivières......32,508 24
Total......$522,651
En moins:
Primes sur risques non expirés......$122,724 24
Primes remboursées......2,377 32 $125,101 56
Primes nettes acquises......$396,549
A ajouter:
Intérêts......16,245 27
Profits et pertes......4,031 44
Primes sur l'or......816 18 21,096
$417,646
Pertes payées sur les risques de feu $145,170 18
Pertes payées sur les risques de mer 34,964 73
Pertes payées sur les risques de rivières......13,429 38
Pertes en litige......5,512 00
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues......12,129 55 11,506 89
Réassurances......11,889 62
Réfaction (rebate)......38,986 47
Commissions d'agences......21,904 62
Dépenses d'agences......5,010 23
Licence......1,000 00
Dépenses de bureau......26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc......9,223 39
Frais de Cours et d'avocats......123 21 326,166
Bénéfice net......$91,479

ACTIF.

En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk......$75,987 24
" " Louisiana Natl. Bk......5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe......28,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué......25,000 00
Effets à recevoir pour primes......12,061 07
Prêts sur hypothèques......147,542 28
Prêts sur nantissements......20,733 19
Effets à recevoir......15,612 29
Bons......32,413 58
Actions......38,556 78
Primes en voie de recouvrement......49,459 82
Propriété foncière......5,135 64
Propriété mobilière......25,000 00
Dû par divers......6,697 77 494,428

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)......257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés......2,012 50
Primes sur risques non terminés......122,724 24
Pertes non réglées......17,941 55
Dû à divers......701 21 402,959
Surplus......$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à leurs paiements de primes:

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 05 à investir en sécurités du Gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX, M. MUSSON.
14 janv—1m

ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes......$669,884 [illegible]
Bonds des Etats-Unis......408,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or......12,755 [illegible]
Diverses actions......17,772 56
Dû par Banques et Banquiers......8,309 [illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations......[illegible]
Dépenses courantes......
Billets du Trésor (Legal Tenders)......[illegible]
Billets de Banques Nationales......[illegible]
Or......[illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency......[illegible]
$1,[illegible]

PASSIF:

Capital payé......[illegible]
Surplus......11,353 13
Circulation......[illegible]
Dépôts......[illegible]
Chèques du caissier......[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change......[illegible]
Dû à Banques et Banquiers......[illegible]
Dividendes non-réclamés......[illegible]